

Bulletin épidémiologique Santé animale - alimentation

Décembre 2019

La Plateforme SCA : un outil au service de la surveillance de la chaîne alimentaire

Hélène Amar⁽¹⁾, Solène De Couesbouc⁽²⁾, Gaud Dervilly⁽³⁾, Renaud Lailler⁽⁴⁾

Auteur correspondant : helene.amar@agriculture.gouv.fr

(1) Direction générale de l'Alimentation, Bureau d'appui à la surveillance de la chaîne alimentaire, Paris, France

(2) Direction générale de la Santé, Bureau de l'alimentation et de la nutrition, Paris, France

(3) Laberca, Nantes, UMR Inra, Oniris-Nantes, France

(4) Anses, Laboratoire de sécurité des aliments, Maisons-Alfort, France

Résumé

La surveillance sanitaire de la chaîne alimentaire est nécessaire pour fournir des informations et des analyses fiables sur la situation et l'évolution d'une contamination, chimique, physique ou biologique, à un ou plusieurs stades de la chaîne alimentaire. La convention cadre de la Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire (Plateforme SCA) a été signée en juillet 2018 par ses quatorze membres publics et privés. Cet article présente les objectifs de la Plateforme SCA, son périmètre et son organisation. Il fait une revue des travaux en cours au sein de la Plateforme SCA et présente la coordination mise en œuvre avec les deux autres plateformes d'épidémiosurveillance en santé animale et en santé végétale.

Mots-clés:

Sécurité sanitaire des aliments, surveillance, contaminants

Abstract

The Plateforme SCA, a tool for food chain surveillance

Surveillance of the food chain is needed in order to provide information and reliable analysis about existing contaminations and their evolution, at one or several stages of the food chain, regardless of whether the contaminant is chemical, physical or biological. A framework agreement was signed in July 2018 by the fourteen public and private sector founding members of the Plateforme SCA (National platform for food chain surveillance).

This paper presents the Platform's objectives, scope and organization and provides an overview of the work currently in progress, as well as the coordination initiatives being implemented with the two other epidemiological surveillances platforms, dedicated respectively to surveillance of animal health and plant health.

Keywords:

Food safety, surveillance, contaminants

Pourquoi une plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire ?

Des systèmes de surveillance de la chaîne alimentaire efficaces sont nécessaires au suivi des niveaux de contamination tout au long de cette chaîne, pour assurer un bon niveau de maîtrise de l'hygiène et de la sécurité des aliments destinés à l'Homme et aux animaux, ainsi que pour prévenir les crises sanitaires. L'évaluation et la gestion des risques doivent également s'appuyer sur des systèmes de surveillance adaptés, car la qualité de l'expertise collective et la pertinence des mesures de prévention et de gestion dépendent notamment de la qualité de la surveillance de la chaîne alimentaire.

La surveillance de la contamination des aliments est un ensemble d'activités qui vise à fournir des informations fiables et validées sur la situation et l'évolution d'une contamination à un ou plusieurs stades de la chaîne alimentaire. Ces activités comprennent la collecte, l'analyse, l'interprétation des données et la communication d'une information permettant de suivre de manière régulière et prolongée la contamination de la chaîne alimentaire⁽¹⁾.

Les acteurs de la chaîne alimentaire sont très nombreux, du fait notamment de la diversité des types de production et du nombre d'étapes qui peuvent exister entre la production primaire (animale et

(1) Danan, Calavas (2017), Bulletin Epidémiologique, santé animale et alimentation, 77, 3-6.

végétale) et la consommation. Tous sont impliqués dans la surveillance sanitaire, de différentes manières et au sein d'un grand nombre de dispositifs. Afin de favoriser leurs interactions en vue d'améliorer la surveillance globale de la chaîne alimentaire, il a été jugé nécessaire de mettre en place un espace de concertation multi-partenarial et pluridisciplinaire rassemblant ces acteurs, avec des objectifs, un vocabulaire et des référentiels partagés. Cet espace doit permettre une approche intégrée et fondée sur la collaboration, le consensus et la mutualisation des expériences et des compétences. La modalité retenue est celle d'une plateforme de surveillance, à l'instar de celle mise en place avec succès depuis 2011 pour la santé animale (<https://www.plateforme-esa.fr>) et de celle créée pour la santé végétale en 2018. Ainsi, la Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire (Plateforme SCA) a officiellement été créée en juillet 2018 par la signature de sa convention-cadre par ses quatorze membres fondateurs, publics et privés.

De manière générale, les plateformes d'épidémiologie ont pour but d'apporter un appui méthodologique et opérationnel aux gestionnaires des dispositifs de surveillance, qu'ils soient publics ou privés, pour la conception, l'animation, la valorisation et l'évaluation de ces dispositifs (Encadré 1).

Les activités de la Plateforme SCA ont vocation à :

- élaborer, adapter et promouvoir des référentiels méthodologiques pour la mise en place de dispositifs de surveillance,

Encadré 1. Contexte réglementaire et infra-réglementaire

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt 2014-1170, puis l'ordonnance 2015-1242 du 07/10/2015 ont défini les objectifs des plateformes d'épidémiologie, constituées « en vue d'apporter aux services compétents de l'État et, à leur demande, aux autres gestionnaires de dispositifs de surveillance un appui méthodologique et opérationnel pour la conception, le déploiement, l'animation, la valorisation et l'évaluation des dispositifs de surveillance sanitaire et biologique du territoire » (Art. L201-14 du Code rural et de la pêche maritime).

L'atelier 8 des États généraux de l'Alimentation (2017) a conclu sur la nécessité de mettre en œuvre une surveillance efficace pour prévenir les crises en augmentant les moyens des plateformes d'épidémiologie.

Un accord-cadre a été signé le 2 mars 2018 à l'occasion du Salon de l'Agriculture à Paris et engage trois signataires : la DGAL, l'Anses et l'Inra. Cet accord scelle le renforcement des moyens alloués aux plateformes d'épidémiologie en santé animale, d'épidémiologie en santé végétale et de surveillance de la chaîne alimentaire, ainsi que la mutualisation de moyens entre les trois plateformes.

La convention-cadre de la Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire a été signée en juillet 2018 par ses quatorze membres.

Les trois plateformes d'épidémiologie sont inscrites par ailleurs, depuis 2018, dans le Contrat d'objectif et de performance de l'INRA, au titre des missions d'appui aux politiques publiques confiées à cet institut. De même, le dispositif d'autoanalyse de la contribution de l'Anses aux trois plateformes d'épidémiologie et du fonctionnement de ces plateformes a été inscrit dans le contrat d'objectif et de performance de l'Agence.



Figure 1. Stades de la chaîne alimentaire concernés par les actions de la Plateforme SCA

- contribuer au développement de systèmes d'information pour la collecte et l'analyse des données de surveillance,
- mettre à disposition des informations et des analyses relatives aux données sanitaires dans son périmètre d'action,
- assurer une veille sanitaire internationale notamment sur les dangers émergents,
- développer les interactions entre les différents acteurs de la surveillance de la chaîne alimentaire, éventuellement en lien avec les deux autres plateformes d'épidémiologie en santé animale et en santé végétale (cf. infra), dans un objectif d'optimisation de la surveillance.

La Plateforme SCA peut également, à la demande d'un gestionnaire d'un dispositif de surveillance :

- mener une mission spécifique d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité de ce dispositif,
- apporter son appui à l'animation d'un dispositif,
- élaborer des protocoles de surveillance,
- contribuer au traitement, à l'analyse et à l'interprétation des données, et au retour d'informations auprès des acteurs impliqués dans les activités de surveillance.

Quel périmètre pour la Plateforme SCA ?

La Plateforme SCA inclut tous les stades de la chaîne alimentaire (Figure 1), de la production primaire à la consommation, et s'intéresse à l'ensemble des dangers (biologiques, chimiques ou physiques) susceptibles de contaminer les denrées d'origine animale et végétale et de présenter un risque pour l'Homme.

Ainsi, parce qu'un transfert de contaminants est possible depuis l'alimentation animale jusqu'aux denrées alimentaires d'origine animale, l'alimentation animale est également incluse dans le périmètre de la Plateforme SCA.

Quel lien avec l'Observatoire de l'Alimentation ?

L'Observatoire de l'Alimentation a été créé par la loi du 27 Juillet 2010 de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche à la suite d'un avis du Conseil national de l'Alimentation. La loi a consacré trois sections au sein de cet Observatoire : nutritionnelle, sanitaire, économique et sociale.

Le périmètre de la section sanitaire englobait les contaminants chimiques et microbiologiques présents dans les denrées alimentaires et l'alimentation animale, d'origine animale et d'origine végétale, de la production primaire à la mise sur le marché. L'objectif était non seulement de construire un dispositif de collecte et d'analyse des données publiques et privées, mais également d'organiser un espace de concertation entre professionnels, scientifiques et pouvoirs publics. Les travaux réalisés dans le cadre du prototypage (2011 à 2013) et du déploiement (2014 et 2015) de la section sanitaire de l'Observatoire ont bâti et nuancé les objectifs de l'actuelle Plateforme SCA. En effet, les limites identifiées lors de l'étude sur l'Observatoire, liées à la mutualisation de toutes les données de contrôles officiels et d'autocontrôles des professionnels dans une base de données nationale, ont permis de redéfinir des objectifs pour la Plateforme. Progressivement le projet de Plateforme s'est substitué à celui d'Observatoire. Toutefois, l'objectif resserré sur la surveillance, qui se dégageait dans les travaux précurseurs à la section sanitaire de l'Observatoire, est maintenu, sans inclure l'évaluation ni la gestion du risque.

Un rapport interministériel⁽²⁾ sur l'Observatoire de l'Alimentation fait l'analyse d'un « décrochage entre les ambitions du législateur et la réalité de la mise en œuvre » et recommande de ne pas maintenir l'Observatoire de l'Alimentation réunissant trois sections, tel qu'il a été créé par la loi de 2010. Il propose en effet la suppression du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) de l'Observatoire de l'Alimentation dans sa forme actuelle. En outre, la loi Egalim (article 54, qui modifie l'article L. 230-3 du CRPM) a recentré les missions de l'Observatoire de l'Alimentation sur la qualité nutritionnelle et l'offre alimentaire.

Quelle organisation pour la Plateforme SCA ?

Quatorze membres fondateurs signataires de la convention-cadre constituent le comité de pilotage (Copil) :

- trois ministères concernés par la sécurité sanitaire des aliments : ministères chargés de l'Agriculture, de l'Economie, et de la Santé,
- des agences sanitaires et instituts de recherche : Anses, Santé publique France, Inra,
- des réseaux d'instituts techniques : Acta et Actia,
- des organisations professionnelles : Adilva, Ania, CGAD, Coop de France, FCD et Oqualim.

Le Copil est co-présidé par la direction générale de l'Alimentation et la direction générale de la Santé; il se réunit deux à trois fois par an et en tant que de besoin, définit les actions prioritaires en termes de surveillance, et valide la constitution des groupes de suivi (pérennes) et des groupes de travail (constitués pour une durée déterminée).

(2) « Avenir de l'Observatoire de l'alimentation », janvier 2018, CGefi - Igas - CGAAER <https://agriculture.gouv.fr/avenir-de-lobservatoire-de-lalimentation>

Ces groupes sont constitués de membres fondateurs, signataires de la convention, mais aussi de membres associés chaque fois que la thématique le justifie.

Une équipe de coordination assure l'animation et la coordination des travaux de la Plateforme, elle est constituée de personnels de la DGAL (coordinateur), de l'Anses (coordinateur adjoint) de l'Inra et de la DGS. Cette équipe fait l'interface avec le comité de pilotage, facilite l'organisation des groupes de travail ou de suivi, assure la cohérence des travaux et fait le lien avec les deux autres plateformes d'épidémiosurveillance.

Une équipe opérationnelle se constitue progressivement dans le but d'apporter un appui transversal aux activités de la Plateforme et de ses groupes de travail et de suivi. A la DGAL, une personne a été recrutée fin 2018 pour travailler à temps plein pour la Plateforme SCA et un autre recrutement est en cours pour animer la veille sanitaire. Concernant l'Anses, une chargée de projets a été recrutée mi-mai 2019 dans l'unité Epidémiologie et appui à la surveillance (EAS), Laboratoire de Lyon, sur la thématique de la qualité des données des plans de surveillance et plans de contrôle et, courant 2019, une personne rejoindra l'équipe opérationnelle pour prendre en charge des activités de veille sanitaire et d'édition scientifique. A l'Inra, une personne a été récemment recrutée au Laberca (UMR Inra, Oniris-Nantes) spécifiquement pour animer les travaux sur les dangers chimiques. De plus, deux agents de l'Anses (EAS), apportent un appui en informatique et en biostatistiques aux trois plateformes.

Cette équipe opérationnelle rassemblera ainsi autour de l'équipe de coordination les personnes travaillant de manière pérenne ou non pour la Plateforme SCA.

Cette organisation est schématisée dans la figure 2.

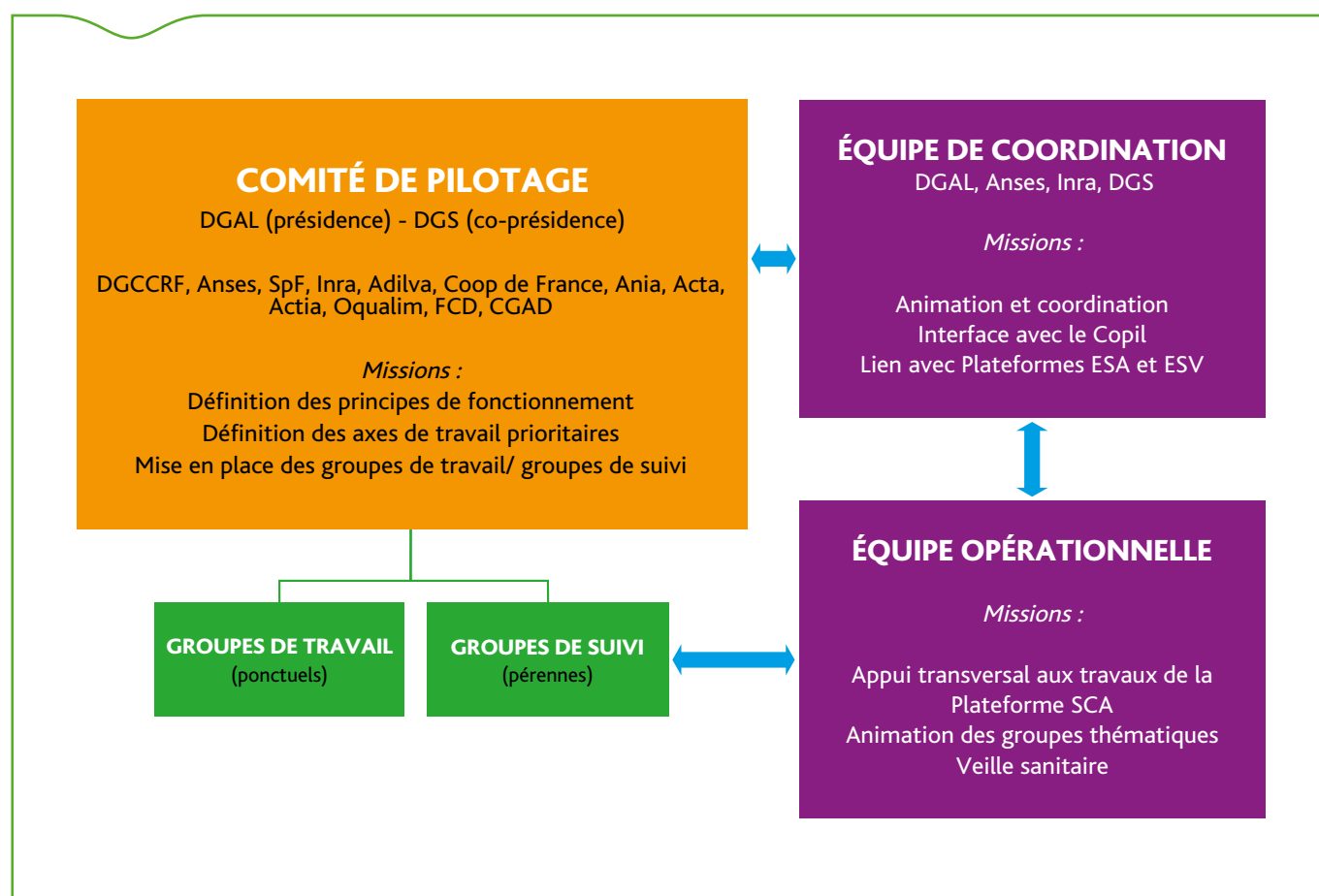


Figure 2. Organisation de la Plateforme SCA

Quels liens avec les plateformes d'épidémiosurveillance en santé animale et en santé végétale ?

La surveillance des dangers sanitaires, microbiologiques, physiques et chimiques, et la mise en œuvre de dispositifs de détection rapide d'urgences doivent être menées de manière harmonisée et coordonnée entre les trois domaines que sont la santé animale, la santé végétale et l'alimentation. Une organisation inter-plateformes a été mise en place afin de favoriser les interactions, les collaborations et les synergies. Elle a pour objectifs i) de développer une culture collective commune aux différents domaines, sur des notions et concepts transversaux par nature (concept *One Health*, qualité des données, etc.), ii) d'identifier les problématiques sanitaires nécessitant la mise en œuvre de systèmes de surveillance intégrée entre les différents domaines, iii) de mettre en œuvre les collaborations nécessaires sur ces problématiques transversales et iv) de mutualiser des développements technologiques et des savoir-faire (ingénierie de la surveillance, veille sanitaire internationale, systèmes d'information, valorisation et communication, évaluation des dispositifs de surveillance, etc.). Pour décliner et mettre en œuvre ces différents objectifs, une cellule de coordination inter-plateformes a été mise en place, elle rassemble les équipes de coordination des trois plateformes.

Par ailleurs, certains personnels de l'équipe opérationnelle de la Plateforme SCA font également partie des équipes opérationnelles des deux autres plateformes et contribuent à une harmonisation de l'appui apporté. Enfin au niveau des instances décisionnelles, plusieurs organismes sont membres de deux voire de trois comités de pilotage, et favorisent ainsi une vision commune des missions des plateformes.

Les travaux de la Plateforme SCA, achevés, en cours et à venir

Trois activités préfiguratrices de la Plateforme SCA étaient opérationnelles depuis 2017 et ont été intégrées à la Plateforme SCA au moment de sa création.

La première a été dédiée à la mutualisation des données d'autocontrôles à l'abattoir⁽³⁾. En filières porcs et ruminants, une base de données développée par l'Ifip permet la saisie des données d'autocontrôles par les abatteurs, leur compilation, leur analyse et leur visualisation. Un projet est en cours pour la filière volaille. Outil de pilotage pour les professionnels, c'est aussi pour les autorités compétentes un moyen optimisé pour la remontée des résultats d'autocontrôles réglementaires (*Salmonella* sur carcasses de porcs actuellement, et à venir fin 2019⁽⁴⁾).

(3) Itié et al. (2017), Bulletin Épidémiologique, santé animale et alimentation, 77, 65-68.

(4) Règlement (CE) n°2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels, Journal officiel de l'Union européenne, L95/1

Encadré 2. Ce qu'est ou n'est pas une plateforme

Une plateforme de surveillance, c'est...

- Une structure sans personnalité juridique.
- Un espace de concertation multi-partenarial, public-privé, multidisciplinaire, technique et scientifique.
- Un intérêt commun et des bénéfices partagés, pour une meilleure anticipation des problèmes sanitaires.

Une plateforme de surveillance, ce n'est pas ...

- Un évaluateur du risque : cette mission est celle de l'Anses.
- Un gestionnaire du risque : une plateforme n'a pas pour objet de contrôler, ni de prendre des mesures, même si des gestionnaires du risque (État et professionnels) sont membres des plateformes.

Salmonella sur carcasses de ruminants, de poulets de chair et de dindes, ainsi que *Campylobacter* sur carcasses de poulets de chair). Anonymisées et mutualisées, ces données pourraient également être utilisées à des fins de recherche et d'évaluation des risques.

La deuxième activité a été développée pour optimiser la surveillance des salmonelles dans la production de fromages au lait cru. Un groupe de travail piloté par le Cniel et la DGAL, rassemble un institut technique, Actalia, des laboratoires d'analyse, l'Anses, des acteurs de la production primaire, de la transformation fromagère et de la distribution, ainsi que de la surveillance de la santé humaine (SpF). Un document⁽⁵⁾ d'aide méthodologique pour la surveillance des *Salmonella* aux différentes étapes de la filière a été rédigé pour permettre aux acteurs d'améliorer la surveillance à chaque maillon de la chaîne alimentaire, de renforcer les interactions et la communication entre ces maillons et ainsi obtenir une plus grande cohérence dans la mise en place des actions de surveillance (<https://agriculture.gouv.fr/la-plate-forme-de-surveillance-de-la-chaîne-alimentaire-livre-sa-première-production>). Ce travail a été complété par la réalisation d'une étude rétrospective de surveillance génomique de *Salmonella Dublin* dans la filière de production d'un fromage au lait cru à pâte pressée non cuite. Les souches collectées avec la participation d'acteurs locaux sont en cours de séquençage par la méthode WGS (Whole Genome Sequencing) afin d'être comparées pour mieux comprendre la circulation des souches et les facteurs impliqués dans la diffusion de ces bactéries au sein de la filière.

La troisième activité est dédiée à l'amélioration de la qualité des données des plans de surveillance et plans de contrôle (PSPC) de la DGAL. Ce projet, appelé « Qualiplan », a permis le développement d'indicateurs de qualité des données de trois PSPC qui peuvent être visualisés et suivis par la DGAL, les laboratoires nationaux de référence impliqués et les services déconcentrés de l'État de manière à identifier les priorités et les moyens contribuant à améliorer la qualité des données collectées. En pratique, le suivi est réalisé par l'intermédiaire d'une interface Web sécurisée, alimentée par un flux de données extraites du système d'information de la DGAL. Ce travail sera progressivement étendu aux autres PSPC (dangers chimiques et microbiologiques).

Les participants à tous ces projets et groupes de travail sont unanimes sur l'intérêt et le bénéfice de travailler sur ces sujets dans une configuration « plateforme », associant des représentants publics et privés de diverses disciplines.

En octobre 2018, un nouveau groupe de travail dédié à l'optimisation nationale des dispositifs de surveillance de *Salmonella* a été créé, il s'agit du GT Ondes. Ce groupe de travail, premier groupe transversal à deux plateformes (ESA et SCA), a pour objectif général de promouvoir la mise en place d'une démarche préventive par l'optimisation des dispositifs de surveillance des salmonelles, dans un cadre de surveillance intégrée de la chaîne alimentaire. Il est piloté par l'Anses et rassemble une vingtaine de partenaires publics et privés. Ses trois axes de travail visent à :

- décrire le système français de surveillance des salmonelles tout au long de la chaîne alimentaire et évaluer l'organisation et le fonctionnement des dispositifs volontaires qui ciblent les filières bovine, porcine et aviaire,
- proposer des recommandations pour l'amélioration des dispositifs de surveillance (en particulier proposer des indicateurs de fonctionnement utiles au pilotage de chaque dispositif, et des indicateurs sanitaires par filière et/ou par maillon, évaluer collectivement la pertinence d'un indicateur global, etc.),
- proposer des modalités de communication pour le partage d'information et la mise en relation nationale des données de surveillance.

(5) <https://agriculture.gouv.fr/la-plate-forme-de-surveillance-de-la-chaîne-alimentaire-livre-sa-première-production>

L'approche retenue pour ces travaux se veut générique et extrapolable à d'autres contaminants microbiologiques.

En 2019, la Plateforme SCA ouvrira des travaux sur la veille sanitaire internationale, sur la surveillance des dangers chimiques, ainsi que sur la qualité des données de surveillance, en interaction avec les deux autres plateformes.

La valorisation des travaux de la Plateforme SCA sera développée en 2019, avec l'adoption d'une charte graphique et l'ouverture d'un site internet.

Conclusion et points de vigilance

Le format « plateforme » offre un espace de concertation multi-acteurs et d'action collective autour d'un objectif commun d'efficacité de la surveillance de la chaîne alimentaire. Les premiers travaux de la Plateforme SCA ont montré la pertinence de ce format pour favoriser les interactions entre acteurs, la mutualisation des compétences et des ressources, et pour obtenir des améliorations de la surveillance plus difficilement atteignables par chaque acteur de manière isolée. La diffusion récente du document d'aide méthodologique à la surveillance des *Salmonella* en filière bovine de fromages au lait cru et la démarche participative initiée dans le cadre du GT Ondes illustrent l'apport de la Plateforme.

La Plateforme n'a pas vocation à se saisir de tous les sujets ; elle doit travailler en fonction des besoins et des priorités exprimées par ses membres, dans le respect des ressources disponibles. Les rencontres

Encadré 3. Un logo et un peu de grammaire...

On écrit plateforme ou plate-forme ?

Les deux écritures sont admises... mais attention au pluriel ! On écrit des « plateformes » ou des « plates-formes ».

Mais pas des « plate-formes » !

Par ailleurs, lorsque l'on désigne « la » Plateforme SCA, il convient de mettre un P majuscule.



de l'équipe de coordination avec chacun des membres de la plateforme ont été l'occasion pour ces derniers d'exprimer des attentes vis-à-vis de la Plateforme SCA, mais aussi des contraintes et des points de vigilance. La plateforme se doit de travailler avec souplesse et de stabiliser son fonctionnement dans un séquençement des travaux satisfaisant pour ses collaborateurs. A court terme, les travaux prioritaires relatifs aux contaminants chimiques et/ou microbiologiques doivent être hiérarchisés en fonction des besoins de surveillance, une veille sanitaire internationale doit être mise en place et la visibilité de la Plateforme SCA et de ses productions renforcée.

Remerciements

Les auteurs remercient les membres du comité de pilotage de la Plateforme SCA.